

CHARTRE DU SPORT DE LA VILLE DE VERNIER

Le Conseil administratif et le service des sports ont souhaité édicter une charte du sport. En effet, il est important de réaffirmer les valeurs qui doivent guider la pratique du sport à Vernier et de s'assurer que les associations sportives communales promeuvent ces valeurs auprès de leurs membres.

La charte est transmise à l'ensemble des clubs sportifs et engage tous les sportifs de Vernier.

PRÉAMBULE

La Ville de Vernier entend mettre en évidence les valeurs éducatives et sociales transmises par le sport. Valeurs qui facilitent, entre autres, l'intégration des jeunes dans le tissu social et favorisent les liens entre les habitants.

La charte s'adresse à l'ensemble des sportifs et sportives tout en portant une attention particulière aux jeunes, aux seniors et aux personnes porteuses d'un handicap, afin de leur permettre le développement harmonieux de leur condition physique et de leur personnalité.

La Ville de Vernier promeut, par une politique dynamique le développement des activités sportives, en mettant à disposition des sociétés sportives des infrastructures de qualité et en soutenant activement les responsables des différents clubs dans leurs actions.

PRINCIPE DE LA CHARTRE



INTÉGRATION

Dans une perspective de bien vivre ensemble, toutes les Verniolanes et tous les Verniolans doivent pouvoir pratiquer du sport sans discrimination, tant à titre individuel que dans le cadre d'une équipe. Le but visé est de permettre à chacun de développer ses aptitudes physiques, intellectuelles et morales et son épanouissement au sein de la communauté.



PARTAGE

Les associations sportives veillent à promouvoir l'esprit d'équipe, la loyauté et la camaraderie, afin que la pratique du sport soit conviviale et forme des personnalités équilibrées.



RESPECT

Dans la pratique du sport comme dans la société, il convient d'appliquer les principes de respect des personnes et des règles, de favoriser la responsabilité individuelle et collective ainsi que la solidarité. Les associations sportives appliquent et font appliquer par leurs membres les principes de respect à l'égard du voisinage et des personnes qui sont en contact direct avec elles.



RESPONSABILITÉS

Dans leur mission éducative, les associations sportives sont responsables de l'encadrement de leurs membres. Elles sont responsables des infrastructures qui sont mises à leur disposition. Les associations sportives ont le devoir de rappeler à leurs membres que l'esprit sportif interdit l'usage de tout moyen illicite.

« Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre ».

Pierre de Coubertin

